



## Procès-verbal de la séance du 21 juin 2024

---

Présidence : M. Yvan BUCCIOL

Ouverture : 18H00

- 1/ Appel
- 2/ Adoption de l'ordre du jour
- 3/ Approbation du procès-verbal de la séance du 14 mai 2024
- 4/ Assermentation d'une conseillère
- 5/ Communications du Bureau
- 6/ Communications de la Municipalité
- 7/ Election du/de la Président-e du Conseil communal
- 8/ Election du/de la vice-Président-e du Conseil communal
- 9/ Election de deux scrutatrices-eurs
- 10/ Election de deux scrutatrices-eurs-suppléant-e-s
- 11/ Election des membres de la Commission de Gestion
- 12/ Election des membres de la Commission des Finances
- 13/ Préavis No. 58/2024 – Rapport de gestion 2023
- 14/ Préavis No. 59/2024– Comptes 2023
- 15/ Interpellation de Mme la Conseillère Caroline Serafini - Pour une réflexion autour de la restauration scolaires : pouvons-nous aller vers plus de durabilité ?»
- 16/ Propositions individuelles et divers
- 17/ Contre-appel et paiement des jetons de présence

### 1/ Appel

#### **41 Conseillères et Conseillers sont présents**

Mme la Syndique Dominique-Ella CHRISTIN, Mme la Municipale Alice DURGNAT-LÉVI, MM. les Municipaux Igor DIAKOFF, Jean DE WOLFF, Jean-Marc BETTEMS

Mme Dominique ROGERS, secrétaire – Mme Nathalie BITZ, huissière

**Excusés :** M. Samir ABID, M. Oliver BINZ, Mme Rachel CAVARGNA DEBLUË, M. Benjamin CHASSOT, M. Lionel CHRISTEN, M. Rémy COCHET, M. Hervé DURGNAT, Mme Jolanta DUSZEWSKA, M. Bernard JEANGROS, M. Cyril MOULIN, Mme Viktoria TEMESI, Mme Clotilde VULLIEMIN

## **2/ Approbation de l'ordre du jour**

Le PRESIDENT propose l'ajout du point suivant : nomination d'un nouveau délégué au Conseil d'établissement Nyon Jura Prangins au nouveau point 13 de l'ordre du jour. Les autres points seront décalés en conséquence. Il informe qu'au point 4 il y aura deux assermentations au lieu d'une annoncée.

L'ordre du jour tel que modifié a été accepté à l'unanimité.

## **3/ Approbation du procès-verbal de la séance du 4 mai 2024.**

Aucune demande de modification n'est formulée. Au vote, le procès-verbal de la séance est approuvé par 33 oui, 0 non et 7 abstentions.

## **4/ Assermentations**

Le PRESIDENT procède à l'assermentation de Mme Sofia Lapaire, Alternative pranginoise et de M. George Bochud, Entente pranginoise et leur souhaite la bienvenue.

Le PRESIDENT demande aux nouveaux conseillers de se présenter en quelques mots à l'Assemblée.

D'origine paraguayenne, mariée avec deux enfants, Mme Sofia Lapaire réside depuis 20 ans à Prangins. Elle est active dans le domaine de l'éducation et des soins et accompagnements en EMS. Depuis quelques années, elle participe également à la commission sociale à Prangins.

Ancien membre du Conseil communal, M. Georges Bochud n'a pas hésité à accepter son assermentation en sa qualité de viennent-ensuite. Etant maintenant à la retraite, le moment est bien choisi pour se replonger dans la vie politique.

Le nombre de conseillers passe à 43, 42 votants.

## **5/ Communications du Bureau**

- Le PRESIDENT communique les résultats des votations fédérales du 9 juin 2024. Annexe 1
- Le PRESIDENT rappelle les devoirs des 1<sup>er</sup> membres des commissions, avec en premier, dès réception du courrier leur confirmant leur nomination, de mettre rapidement sur pied la première séance et un agenda pour les séances suivantes. Ils ont également l'obligation d'en informer la Municipalité ainsi que le Municipal délégué afin de trouver une date à laquelle il serait disponible pour une séance. Il rappelle que la procédure à suivre est rappelée dans l'aide-mémoire joint au courrier à destination des 1<sup>er</sup> membres de commissions.

- Le PRESIDENT informe que le Bureau a reçu une pétition munie de 135 signatures qui concerne les aménagements prévus pour les zones 30 qui après analyse sera transmise à l'organe compétent.

## 6/ Communications de la Municipalité

### Service Administration générale, Urbanisme

La parole est donnée à Mme Dominique-Ella Christin, Syndique, en charge du dicastère.

En préambule, Mme Dominique-Ella Christin annonce qu'elle a la grande joie d'être depuis hier grand-mère une deuxième fois. S'occupant de son petit-fils pendant le séjour à l'hôpital de sa fille, elle prie le Conseil d'excuser son absence au traditionnel repas de fin d'année qui aura lieu après la séance.

### Service Administration Générale

#### **Répartition des directions pour la législature 2021-2026 - Changements**

La Municipalité a décidé fin mai 2024 de changements dans la présentation de son document de répartition des directions pour la législature 2021-2026 afin de séparer clairement les activités des 5 membres de la Municipalité :

- en lien avec les 10 services de l'administration communale, chaque service ou office étant sous la responsabilité d'un Municipal
- en lien avec la participation à la haute direction d'une personne morale (comité de direction d'une association intercommunale comme la Police Nyon Région, conseil d'administration d'une société anonyme comme la SEIC, conseil de fondation de la Fourmilière, etc.)

La Municipalité a par ailleurs décidé de supprimer l'Office Transports publics créé en début de législature. Avec la suppression de l'Office Transports publics les tâches exécutées sont intégrées ainsi:

- les tâches en lien avec les cartes journalières actuellement exécutées par les collaborateurs au sein du service Administration générale seront sous la responsabilité de la Syndique, en charge du service
- les tâches en lien avec les bus régionaux seront sous la responsabilité du service Urbanisme, dont une des missions est « *Elaboration de la stratégie en matière de mobilité, planification des modes de déplacements, de leurs infrastructures et du stationnement* » et donc sous la responsabilité de la Syndique, en charge du service. M. Jean de Wolff reste à la haute direction des TPN.

#### **Démission Conseil de Fondation de la Fourmilière**

M. Igor Diakoff a annoncé dernièrement sa démission du Conseil de Fondation de la Fourmilière, qui siège environ 10 séances par année. La Municipalité a décidé qu'il était important que 2 membres de la Municipalité continuent à siéger dans ce Conseil et a ainsi décidé que la Syndique remplacera M. Igor Diakoff à cette fonction.

### **Nouvel accueil guichet au service Bâtiments**

La Municipalité a décidé de la création d'un nouvel accueil guichet et permanence téléphonique au service Bâtiments. Celui-ci a lieu du lundi au jeudi de 8H00 à 12H00.

### **Prangins Info – Edition juin 2024**

La Municipalité a le plaisir de présenter en primeur ce soir au Conseil l'édition de juin 2024 du Prangins Info qui présente son bilan à mi-législature, soit l'avancement des projets pour la commune et ses habitants inscrits dans son programme de législature 2021-2026. La Municipalité tire un bilan très positif de son action à mi-législature et saisi l'occasion pour remercier le Conseil communal car ce dernier a accepté la très grande majorité des projets d'investissements qui lui ont été proposés et ainsi contribué à ce bilan positif. La Municipalité se réjouit de poursuivre son action durant les 2 prochaines années.

### **Règlement Conseil communal**

Lors de sa séance du 26 mars 2024, le Conseil communal a approuvé, tel qu'amendé, le préavis municipal No. 46/2023 *Nouveau Règlement du Conseil communal de Prangins*. Le règlement tel qu'amendé a été transmis au Canton dernièrement. Il sera à nouveau vérifié par la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC) avant son approbation par la Cheffe du Département des institutions, du territoire et du sport.

### **Service Urbanisme**

#### **Avancement projet requalification de la Route du Lac (RC1)**

Le projet de requalification de la Route du Lac (RC1) est porté depuis 2018 par le service Urbanisme sous la responsabilité de la Syndique. Ce projet a passé un cap important en automne 2023 lorsque le Conseil communal a accepté le Préavis No. 38/2024. Aujourd'hui le projet passe en projet d'exécution. La Municipalité a donc transféré le dossier de requalification de la Route du Lac (RC1) au service Travaux publics, voirie, déchets & espaces verts sous la responsabilité de M. Jean-Marc Bettems. Le service Urbanisme continuera toutefois à :

- assurer le suivi lié aux demandes de subventions fédérales et cantonales jusqu'à la signature des conventions y relatives (une grande partie déjà effectué)
- participer aux échanges et prises de décision concernant la définition des choix constructifs et de matérialisation jusqu'à l'exécution des travaux.

### **Service Environnement, Affaires sociales, Enfance & Jeunesse**

La parole est donnée à Mme Alice Durnat-Lévi, Municipale en charge du dicastère.

### **Conseil d'établissement**

Le Conseil d'établissement se réunit 3 fois par année. Il est composé de 40 personnes (dont 12 de Prangins et 28 de Nyon), et réunit les 4 corps : enseignants, politique, parents, et société civile.

M. Cyril Moulin n'étant pas présent, Mme Alice Durgnat-Levi donnera un retour sur la séance qui portait sur le climat scolaire. Dans cette optique, une enquête a été menée dans tous les établissements, adressée tant aux élèves qu'aux parents et enseignants. Si globalement tout va plutôt bien pour la plupart, il en ressort néanmoins globalement qu'en moyenne 2 élèves par classe sont ou ont été une fois la cible d'harcèlement. Un plan d'action est en réflexion et sera discuté avec le Conseil des délégués des élèves. Une présentation sur la méthode de la « préoccupation partagée », mise en place depuis quelques temps déjà, a révélé qu'elle donne de bons résultats pour un élève qui serait intimidé (80% de résolution de situations). Des entretiens individuels permettent de briser l'effet de groupe et de faire prendre conscience des dommages potentiels subis. Enfin, la méthode « vers le pacifique » qui est préventive contre la violence est aussi mise en place avec des ateliers menés par un enseignant dès la 1<sup>P</sup>. Plus d'informations seront postées sur la page « Conseil d'établissement » du site internet.

### **Réorganisation du service des affaires sociales**

En l'absence de la responsable de service, à l'arrêt depuis plusieurs mois, nous nous sommes réorganisés de manière interne, en redistribuant ses tâches et responsabilités d'abord à sa co-responsable, ensuite aux responsables des sites parascolaires et jeunesse. Cette organisation se révèle efficiente pour l'instant.

### **Installation de panneaux interactifs**

Les travaux vont commencer la semaine du 1<sup>er</sup> juillet avec le démantèlement des tableaux noirs, la finalisation des travaux d'électricité, les panneaux et l'installation des ANF connectées aux Apple tv livrées par le canton. Mme Alice Durgnat-Lévi profite de remercier chaleureusement Mme la Syndique qui va la joindre au Conseil de la Fondation de la Fourmière. L'année à venir sera très importante car il va falloir tout mettre en place pour l'accueil des enfants à la crèche et à l'extension de l'UAPE.

### **Plan canicule**

La commission sociale a décidé dans son action de prévention en présence d'un phénomène de canicule, de prendre systématiquement contact avec toutes les personnes de plus de 80 ans.

### **Service environnement**

#### **Campagne de sensibilisation de la SAPAN**

M. Vogel demandait lors de la dernière séance du Conseil pourquoi certaines communes qui s'approvisionnent au même endroit que Prangins n'ont pas reçu de recommandation de restriction et pourquoi ne pas encourager plutôt un comportement responsable de la part de la population avant de recourir à une interdiction.

Les informations données lors de la séance étaient incomplètes « voire incorrectes ». Mme Alice Durgnat-Lévi informe qu'elle a été interpellée à ce sujet par M. le Conseiller Marc Pittet, qui pourra peut-être ultérieurement apporter d'autres

précisions à ce sujet. Mme Alice Durnat-Lévi commente la présentation destinée à répondre aux questions en suspens. Annexe 2

La 1<sup>ère</sup> diapositive reprend les articles intéressants de la convention signée en 1997 avec la commune de Nyon à laquelle est annexée la concession qui a été renouvelée en 2018, lors d'un préavis à la suite d'un changement de la loi sur l'eau. C'est donc la commune de Nyon qui supporte les charges d'une part mais qui a aussi droit aux revenus de l'exploitation de ce réseau. La zone de distribution couvre les communes de Arnex, Borex, Céligny, Crans-près-Céligny, Nyon, Prangins, Signy ainsi que zone industrielle de Duillier (Annexe 2 - voir slide cadre conventionnel). La commune de Trélex, citée comme exemple, ne fait pas partie de la zone de distribution.

La commune de Nyon ayant délégué la gestion du réseau aux services industriels de Nyon, il est de leur compétence de décider des restrictions sur la base de données techniques (voir slide hydriscore et lien internet),

Enfin concernant la sensibilisation, une campagne est lancée par la SAPAN pour favoriser une prise de conscience individuelle dans un contexte ou la consommation d'eau triple en période estivale. Des éco-gestes sont proposés qui permettront de réduire la consommation au quotidien jusqu'à 30%. (voir présentation).

### **Bâtiments, Sécurité, Culture & sociétés locales**

La parole est donnée à M. Igor Diakoff, Municipal en charge du dicastère.

#### **Service bâtiments**

##### **Crèche**

Le toit et la paille ont été mis en place. L'installation des fenêtres est en cours. Le bâtiment est hors eau.

**Acquisition d'un vélo électrique** à l'usage des services Bâtiments, Travaux publics, déchèterie et espaces verts.

**Local AJP.** Restitution de la clé et reprise du local par les jeunes

##### **Café-restaurant les Abériaux**

La Municipalité ne fera pas d'autre communication que celle reprise en annexe 2.

#### **Service culture**

##### **Festival Prangins Baroque du 1<sup>er</sup> au 8 septembre**

L'association est encore à la recherche de 5 familles d'accueil pour héberger des artistes qui évolueront au sein de ce festival. Les personnes intéressées peuvent s'adresser à M. Igor Diakoff en fin de séance afin d'obtenir les coordonnées de la personne en charge.

## **Finance, Informatique, Ressources humaines, Contrôle des habitants**

La parole est donnée à M. Jean de Wolff, Municipal, en charge du dicastère.

### **Service Ressources humaines**

Annnonce de l'engagement d'une apprentie au service Administration générale et d'un apprenti au service Travaux publics. Démarrage en août. Engagement d'une collaboratrice en CDD au service Environnement, en remplacement de la responsable de service partie en congé maternité, entrée en fonction début juin.

### **Service Finances**

#### **Nouvelle péréquation intercommunale.**

Le Grand Conseil a adopté le 4 juin 2024 le contre-projet à l'initiative SOS Communes. Ce contre-projet prévoit la mise en place de la nouvelle péréquation intercommunale (NPIV). Dernier obstacle - retrait de l'initiative SOS Communes par le comité.

#### **Nouveau Plan comptable MCH2**

La commune commence dès à présent à préparer le passage au nouveau plan comptable MCH2 que toutes les communes vaudoises vont devoir adopter d'ici 2026. Cela représente un « très gros boulot pour la commune » mais également un travail assez conséquent pour les commissions de gestion et de finances, car elles vont devoir dès le budget 2026 travailler avec ce nouveau plan comptable au sein duquel les charges ne seront plus ventilées par dicastères mais en fonction de la nature de celles-ci. Une certaine traçabilité risque donc d'être perdue.

### **Service Finance**

M. Jean de Wolff commente les rentrées fiscales à fin mai (annexe 2). On constate que les rentrées des personnes physiques continuent de se détériorer. A l'opposé, les rentrées des personnes morales sont à nouveau à la hausse.

## **Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts**

La parole est donnée à M. Jean-Marc Bettems, Municipal en charge du dicastère.

**Bilan de l'orage du 9 juin** qui a touché une grande partie de Prangins. 41 mm sont tombés, dont 32.7 mm en 20 minutes seulement. Le maximum dans l'historique de ces 20 dernières années est de 24,9 mm Le côté « positif » de cet événement a été qu'il a permis d'identifier les points névralgiques à Prangins dont la Chenalette. Des contrôles et curages de ces canalisations seront intensifiés, afin d'améliorer la situation, dans l'attente de la réalisation de nouveaux projets destinés à étendre les capacités d'absorption de ces eaux claires. Il est également à mentionner que la canalisation réalisée l'année passée aux Abériaux a parfaitement rempli son rôle et a permis d'éviter le pire.

### **Fin des travaux d'éclairage et de canalisation à la route du Curson**

### **Déchets méthanisables**

Dans la démarche du développement de la collecte des déchets méthanisables, M. Jean-Marc Bettems rappelle que seuls les déchets de cuisine sont exploitables (pas des déchets de tonte par ex.). Il en appelle au civisme des habitants. Il informe que le pourcentage se situe à 28 % de séparation, ce qui est encourageant par rapport à la moyenne cantonale.

#### **7/ Election du/de la Président-e du Conseil communal**

Le PRESIDENT appelle M. Léo Durnat, vice-Président, pour assurer la présidence de la séance.

Ce poste revenant à l'Alliance libérale de Prangins, celle-ci propose M. Yvan Buccioli.

Le vice-Président demande si quelqu'un d'autre se porte candidat.

Cela n'étant pas le cas, M. Yvan Buccioli est élu Président du Conseil communal par applaudissements.

#### **8/ Election du/de la vice-Président-e du Conseil communal**

Le PRESIDENT reprend la présidence. Ce poste revenant à l'Alternative pranginoise, celle-ci propose M. Léo Durnat.

Le PRESIDENT demande si quelqu'un d'autre se porte candidat.

Cela n'étant pas le cas, M. Léo Durnat est élu vice-Président du Conseil communal par applaudissements.

#### **9/ Election de deux scrutateurs/scrutatrices**

Le PRESIDENT informe que les scrutateurs ne sont pas démissionnaires. Il demande si quelqu'un d'autre se porte candidat.

Cela n'étant pas le cas, M. Samir Abid et M. Marc Baumgartner sont élus scrutateur par applaudissements.

#### **10/ Election de deux scrutatrices/scrutateurs suppléants/suppléantes**

Le PRESIDENT informe que les scrutateurs suppléants ne sont pas démissionnaires. Il demande si quelqu'un d'autre se porte candidat.

Cela n'étant pas le cas, M. Marc Pittet et M. Régis Bovy sont élus scrutateurs suppléants par applaudissements.

#### **11/ Election des membres de la Commission de Gestion**

Les chefs de groupe, M. Sébastien Rumley, M. Jacques Auberson et M. Nicolas Aeschmann proposent les candidats pour leurs groupes respectifs :

##### **Pour L'Entente pranginoise :**

Mme Giovanna Bachmann

M. Blaise Cartier

M. Georges Bochud

**Pour l'Alliance libérale de Prangins**

M. Rémy Cochet

M. Karim Kellou

**Pour L'Alternative pranginoise :**

Mme Fabienne Zingg

M. Hervé Durnat

Le PRESIDENT demande s'il y a d'autres candidats.

Cela n'étant pas le cas les candidats présentés sont élus par applaudissements.

**12/ Election des membres de la commission des finances**

Les chefs de groupe annoncent leurs candidats :

**Pour L'Entente pranginoise**

Madame Karine Ferroni

Madame Marie-Josée Rigby

Monsieur Sébastien Rumley

**Pour l'Alliance libérale de Prangins**

Madame Isabelle Hering

Monsieur Peter Dorenbos

**Pour L'Alternative pranginoise**

Monsieur Bernard Jeangros

Monsieur Nicolas Aeschimann

Le PRESIDENT demande s'il y a d'autres candidats.

Cela n'étant pas le cas les candidats présentés sont élus par applaudissements.

**13/ Election d'un nouveau délégué au Conseil d'établissement Nyon Jura Prangins**

M. Nicolas Aeschimann propose la candidature de Mme Sofia Lapaire pour donner suite à la démission de M. Franck Eloi.

Le PRESIDENT demande s'il y a d'autres candidats.

Cela n'étant pas le cas la candidate présentée est élue par applaudissements.

**14/ Préavis No. 58/2024 Rapport de gestion pour l'année 2023**

Rapporteur : M. Sébastien Rumley

En préambule, M. Sébastien Rumley remercie la Municipalité pour la collaboration aussi au niveau des délais. Comme mentionné dans le rapport, la commission de gestion (COGEST) félicite la Municipalité pour son excellente gestion.

La discussion est ouverte.

M. Peter Dorenbos s'étonne de ne pas trouver dans le rapport de la COGEST une concordance avec le préavis municipal. M. Sébastien Rumley répond que la COGEST a commencé son travail en amont de la réception du préavis. Elle a aussi choisi de se pencher sur des thématiques que le préavis ne couvrait pas nécessairement.

M. Blaise Cartier confirme : il n'y a pas d'intérêt à reprendre ce qui a déjà été mentionné dans le préavis comme gestion réussie. Le rôle de la COGEST est de faire sa propre analyse de la gestion et de relever les points qui lui semblent importants.

M. François Krull est étonné que la COGEST n'ait pas relevé en page 41 du préavis une phrase qu'il trouve « exagérée » qui dit « la réduction de l'empreinte carbone des participants au défi climat confirme la force des actions de sensibilisation » alors que selon ses dires « tout le monde sait quel fiasco ce défi climat s'est révélé être », censé mobiliser 200 ménages il n'a finalement intéressé que 30 ménages au début et seulement 10 à la fin. Il aurait espéré un peu plus d'objectivité de la part de la Municipalité. Selon lui cela « entache » un peu tout le rapport de gestion, et amène à se poser la question si tous les autres points dans ce rapport, « au demeurant excellent comme d'habitude », sont rapportés avec autant « d'objectivité ou de non-objectivité ». En définitive, il est simplement étonné que la Municipalité ait validé ce commentaire dans son rapport de gestion.

Mme Caroline Serafini demande si la COGEST a questionné la Municipalité sur la date du dépôt du plan de gestion différencié des espaces verts promis fin 2021. Elle aimerait également savoir si un budget et le cas échéant de quel montant, est prévu pour ce rapport-préavis.

M. Sébastien Rumley répond que la COGEST n'a pas relevé ce point.

M. Jean-Marc Bettems, Municipal, répond qu'un travail est actuellement en cours sur l'ensemble de la commune pour définir les zones et comment elles peuvent s'adapter à cette évolution. Le rapport-préavis devrait être prêt cet automne.

M. Sébastien Rumley rappelle qu'à la séance du Conseil de février, il a informé le Conseil que la COGEST entamait son travail et que toute question, demande ou préoccupation pouvait déjà lui être adressée. De même qu'à réception du rapport de gestion, car c'est à ce moment-là que la COGEST entame ses séances avec la Municipalité. M. Sébastien Rumley invite le Conseil à s'en rappeler pour l'année prochaine. Il rappelle également que la COGEST ne se penche que sur des faits de l'année écoulée et non sur ceux en rapports avec le moment présent ou futur.

Mme Fabienne Zingg répond à la remarque de M. François Krull. La Municipalité ne se prévaut pas d'une amélioration de l'empreinte à large échelle, mais constate uniquement que les participants au défi climat ont fourni un réel effort dans ce sens et qu'à ce titre le défi a rempli sa mission.

La parole n'est plus demandée.

Le PRESIDENT invite M. Sébastien Rumley à commenter les observations faites par la COGEST, de donner la position de celle-ci et de préaviser le Conseil afin de savoir si elles sont maintenues ou non.

### **Service Bâtiments**

#### **Observation A**

*La Municipalité est invitée à expliquer comment les inventaires d'objets propriété de la commune de valeur non négligeable, comme les beamers, machines d'entretien, etc., sont désormais suivis à la suite de l'abandon du logiciel de gestion du mobilier.*

Le rapport de gestion fait mention en page 99 d'un "logiciel de gestion du mobilier". La COGEST a souhaité obtenir l'inventaire de la base de données gérée par ce logiciel. La Municipalité a répondu que la décision avait été prise d'arrêter l'abonnement à ce logiciel en raison de coûts élevés et parce que le travail initial d'inventaire était trop important.

La COGEST insatisfaite des réponses de la Municipalité, en particulier concernant l'achat de programmes informatiques qui finalement n'ont pas été utilisés, souhaite maintenir son observation relative à l'inventaire des biens non-inscrits au bilan de la commune.

La discussion est ouverte.

M. Blaise Cartier fait remarquer qu'il est recommandé de s'assurer de la nécessité d'un programme afin d'en faire l'acquisition.

La Municipalité est invitée à s'exprimer. M. Igor Diakoff rappelle comme cela a été communiqué à la COGEST qu'il avait été estimé que le logiciel était beaucoup trop « riche » et trop coûteux et que le listing ECA remplissait parfaitement la fonction d'inventaire des biens de la commune. Il mentionne également que ce listing n'a pas été demandé par la COGEST.

M. Sébastien Rumley remarque que d'une part le processus s'arrête lorsque la COGEST a reçu réponse à sa question. D'autre part, lorsqu'elle a reçu la réponse de la Municipalité, il était trop tard pour demander ce listing. Maintenir cette observation simplifierait le travail de la COGEST l'année prochaine en demandant qu'on explique dans le rapport de gestion directement, comment les biens de la commune sont inventoriés avec ce listing ECA.

La parole n'est plus demandée. Au vote, le maintien de l'observation A est accepté par 41 oui, 0 non et 1 abstention.

#### **Observation B**

*La Municipalité est invitée à justifier pourquoi aucun accord n'a été conclu pour remplacer ce contrat. Il semblerait normal d'anticiper la recherche d'un repreneur dès 2023 si le congé est donné pour juin 2024.*

Lors de la discussion sur le préavis 45/97, le Conseil avait amendé les conclusions pour demander la construction d'un bâtiment abritant deux salles de gym, étant entendu qu'il serait possible de rentabiliser la seconde en la louant à une école privée. Le préavis était censé être amorti sur 30 ans, néanmoins grâce à des amortissements extraordinaires dans « les années de vaches grasses post 2000 » tout a été amorti en quelques années. Mais du point de vue comptable, elle n'est pas encore amortie. La logique voudrait donc que l'on continue de la louer. La grande crainte de la COGEST est qu'en l'absence d'un nouveau contrat de location, l'usage de cette salle soit donné aux écoles auxquelles elle n'a jamais été destinée et que celles-ci exigent une mise aux normes aux frais de la commune.

La COGEST est satisfaite de la réponse de la Municipalité à savoir que la location de la salle à l'école privée n'était pas liée à un bail mais à un contrat annuel, reconduit tous les ans. En 2023, aucun accord n'a été passé puisque l'école occupe encore jusqu'en juin 2024 les locaux. La COGEST ne souhaite pas maintenir son observation.

La discussion est ouverte.

M. André Fischer trouve dommage, sachant depuis deux ans que l'école privée qui louait la salle construisait ses propres locaux, qu'un repreneur n'ait pas été recherché plus tôt.

M. Claude Perret souhaite savoir plus précisément en quoi cette salle n'est pas aux normes pour une utilisation par les écoles.

M. Igor Diakoff répond que cela se situe au niveau des équipements, principalement en ce qui concerne les douches.

M. André Fischer ajoute que cette salle ne possède également pas de sonorisation.

Etant donné que la question a été posée et que la réponse n'est pas très claire, M. Peter Dorenbos suggère à M. Claude Perret de déposer une interpellation en septembre afin qu'une étude soit réalisée et que les éventuels coûts d'une mise aux normes soient connus.

M. Claude Perret demande si cette salle ne pourrait pas être utilisée par notre école.

M. Igor Diakoff répond qu'en effet il y a de la demande. Il fait également remarquer que des recherches ont été entreprises pour trouver un repreneur. 8 courriers ont été envoyés, mais tous les retours ont été négatifs. Pour terminer, il attire l'attention sur le fait que le courrier qui mettait fin à la relation entre l'ancien locataire et la commune lui est parvenu en 2024. Cette information ne concerne donc pas le rapport de gestion pour l'année 2023.

La parole n'est plus demandée. Au vote, le maintien de l'observation B est refusé par 39 non et 3 abstentions.

### **Observation C**

*La Municipalité est invitée à expliquer l'utilité d'un appareil "Easysleep Aide au sommeil", imputé sur le compte "351.3114.009 - Maison Fischer achat machines, mat. expl, entr."*

Satisfaite de la réponse de la Municipalité à savoir que cet appareil avait été acheté pour préserver la confidentialité des discussions au service Contrôle des habitants, la COGEST ne souhaite pas maintenir l'observation.

La discussion est ouverte.

M. Peter Dorenbos soulève que cet achat a cependant été imputé au bâtiment Maison Fischer.

M. Sébastien Rumley n'a pas de réponse. M. Igor Diakoff estime qu'il s'agit d'une erreur d'imputation.

La parole n'est plus demandée. Au vote, le maintien de l'observation C est refusé par 40 non et 2 abstentions.

### **Service culture et sociétés locales**

#### **Observation A**

*La Municipalité est invitée à expliquer pourquoi une "apporteuse d'affaire" est "engagée" en tant qu'artiste, et non en tant que mandataire. Et pourquoi le concert est "sous-traité" alors que le contrat stipule qu'elle se produit elle-même. Tout cela sur fond de possible conflit d'intérêt. La Municipalité est également invitée à indiquer, pour autant qu'elle le sache et qu'elle puisse le communiquer sans enfreindre le droit, l'ordre de grandeur de la commission (en pourcent) touchée par cette "apporteuse d'affaire".*

La COGEST souhaite maintenir son observation. Il semble que l'on se trouve dans un cas de conflit d'intérêt à savoir qu'une mission a été donnée à un proche de la personne en charge. La position de la COGEST est qu'il n'est pas exclu de traiter avec des proches mais cela doit se faire en toute transparence. Cette transparence ne se retrouve ni dans la réponse de la Municipalité, ni dans les écritures.

La parole n'est pas demandée. Au vote, le maintien de l'observation A est approuvé par 35 oui et 7 abstentions.

#### **Observation B**

*La Municipalité est priée d'expliquer pourquoi elle donne mandat à l'USL d'organiser un événement avec un budget supérieur à celui qui a été octroyé par le Conseil.*

La COGEST souhaite maintenir l'observation B.

La parole n'est pas demandée. Au vote, le maintien de l'observation B est approuvé par 41 oui et 1 abstention.

### **Observation C**

*Pourquoi la Municipalité paie-t-elle a) une dépense sur la base d'un contrat passé entre Prangins Baroque et une personne extérieure à la commune, b) une dépense sur la base d'une facture adressée par une société de communication à Prangins Baroque ?*

La COGEST est satisfaite de la réponse de la Municipalité à savoir que l'association Prangins Baroque remet ses factures à la commune et que la commune règle jusqu'à concurrence du budget de CHF 30'000.- approuvé par le Conseil communal.

La COGEST souhaite cependant émettre le vœu d'une procédure plus transparente à savoir que les factures générées dans le cadre du Festival soient payées directement à Prangins Baroque, sans paiement à des tiers et que les prix des prestations fassent si possible l'objet d'un contrat pour plus de transparence dans les comptes.

### **Observation D**

*Comment la Municipalité justifie-t-elle que le cachet de Time Machine soit inférieur aux prestations facturées par la société de communication ? Quelle est la valeur ajoutée apportée par cette entreprise ?*

La COGEST souhaite maintenir l'observation D. Le cachet de Time Machine a été comparé aux honoraires de la société de communication qui assure le concert : il varie du simple au triple en faveur de la société de communication. De plus, vérification faite, le concert n'est pas mentionné sur le site de la société de communication qui semble plutôt active dans la musique classique.

M. Igor Diakoff répond qu'on ne peut pas mettre en relation les cachets des artistes, qui varient selon la taille et la renommée des ensembles avec les prestations de la société de communication dont les coûts sont souvent fixes quel que soit l'événement (communication, billetterie, logistique etc.). M. Igor Diakoff a fait parvenir à la COGEST une liste de deux pages qui fait l'inventaire des prestations assurées par la société de communication. Quant à la remarque que cette société ne promeut que des concerts de musiques classiques, elle est incorrecte, il faudra plutôt dire « notamment », car c'est cette société qui a proposé le groupe Time Machine ainsi que le concert Tribute à Tina Turner qui aura lieu en novembre.

En entendant ces discussions, M. François Krull insiste une nouvelle fois, comme il l'a fait au moment du budget, que la commune de Prangins ne devrait pas être productrice d'événement. Si la Municipalité se contentait de donner un soutien à la culture à des associations, des sociétés, des organisateurs sur la base d'une demande de soutien, on n'aurait pas la discussion que nous avons actuellement et nous aurions une transparence totale.

La parole n'est plus demandée. Au vote, le maintien de l'observation D est accepté par 27 oui et 4 non et 11 abstentions.

M. Sébastien Rumley revient sur les deux observations qui avaient été émises dans le rapport de gestion de 2022 et qui avaient été maintenues.

Une concerne le bouclage des préavis. La COGEST remercie le Municipal en charge, car il existe enfin un outil permettant de définir clairement à quel moment la COGEST peut se pencher sur un préavis. A l'avenir la clôture des préavis sera proposée au Conseil sur recommandation de la COGEST.

La deuxième observation concerne la ristourne à Police Nyon Région (PNR). La COGEST n'a pas trouvé dans le préavis de suite donnée au maintien de cette observation.

M. Jean de Wolff, Municipal, répond qu'une partie du problème réside dans le fait que la PNR est une entité autonome et que l'on doit « faire avec les documents qu'elle nous donne ». L'autre partie du problème vient du fait que des transactions se font sur plusieurs exercices, ce qui devient assez compliqué au niveau comptable. A titre personnel, M. Jean de Wolff est convaincu que « ce qui est dans nos comptes, reflète la réalité de ce qu'il y a dans les comptes de la PNR. Une erreur est toujours possible. Si on la trouve, on ne la cachera pas ».

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 41 oui, 0 non et 1 abstention

- 1/ d'adopter le préavis municipal No. 58/2024 concernant le rapport de gestion 2023, tel que présenté ;
- 2/ de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2023 ;

La Syndique, Mme Dominique Ella Christin remercie chaleureusement au nom de la Municipalité la COGEST pour le travail effectué et l'excellente organisation dans les échanges. Elle relève aussi que « cela nous a fait chaud au cœur de lire les félicitations qui ont été faites à la Municipalité pour le travail effectué ».

Départ de Mme Sofia Lapaire. Le nombre de conseillères et conseillers passe à 42, 41 votants.

### **15/ Préavis No. 59/2024 - Comptes 2023**

Rapporteur : M. Sébastien Rumley

En préambule, M. Sébastien Rumley rappelle que le rapport de la COGEST contient 3 amendements : un qui amende les conclusions du préavis et deux qui amendent des comptes. Après le dépôt du rapport, la COGEST a été rendue attentive au fait que les comptes ne peuvent pas être amendés tel que procédé par la COGEST. M. Sébastien Rumley informe donc que la COGEST retire les amendements 1 et 3 proposés dans son rapport.

La commission des finances (COFIN) a également rédigé un rapport, M. Peter Dorenbos en est le rapporteur.

M. Jean de Wolff attire l'attention sur la différence entre les deux rapports au niveau du point 4 des conclusions. Dans celui de la COGEST, le préavis No. 55/2020 a été biffé de la liste.

M. Sébastien Rumley explique que la COGEST a retiré le préavis de la liste, car elle souhaite que la Municipalité dépose un préavis complémentaire à hauteur du montant du dépassement de CHF 60'000.-, afin d'en donner la justification.

M. Jean de Wolff explique que le Conseil a maintenant la possibilité de demander un préavis complémentaire lorsque le budget d'un préavis a été dépassé et cela sans montant minimum. Il souligne cependant que cet outil doit être utilisé avec clairvoyance, car tout préavis nécessite un travail de la part de la Municipalité mais également des commissions et que cela a aussi un coût.

La discussion est ouverte.

La COFIN n'étant pas repris cet amendement, M. Léo Durgnat aimerait en connaître la raison.

M. Peter Dorenbos rappelle que les deux commissions ont travaillé de manière tout à fait indépendante. Elle a donc pris connaissance de cet amendement en même temps que le Conseil. A ce titre, il n'est pas question de désaccord, mais d'un point de vue différent. La COFIN estime que c'est à la COGEST de traiter cette thématique.

M. Sébastien Rumley ajoute que cela l'a « quand même un peu dérangé » que la liste des préavis qui doivent être bouclés apparaisse dans les conclusions du rapport de la COFIN. Il est de la compétence de la COGEST d'exiger et de demander des listes de dépenses qui correspondent à des préavis. Formellement, la COFIN n'a pas été saisie pour la gestion mais pour vérifier les comptes et dans ceux-ci ne figurent pas les préavis. Elle ne pouvait donc pas demander des listes de dépenses pour les inclure dans la conclusion de son rapport.

Le PRESIDENT propose de lire les comptes chapitre par chapitre et de voter l'amendement le moment venu.

La discussion venant d'avoir lieu, M. Jacques Auberson propose de voter de suite l'amendement.

Le PRESIDENT souhaite maintenir la procédure courante en adoptant les comptes tels qu'ils se présentent cela permet de voter point par point les sujets qui sont touchés.

Le PRESIDENT commence la lecture des comptes chapitre par chapitre. Si la parole n'est pas demandée, les comptes sont réputés acceptés.

## 210 - Impôts

M. Jacques Auberson continue d'être interpellé par le manque d'impôts des personnes physiques. Il pose la question de savoir si la Municipalité a cherché à savoir d'où vient le problème. Lui-même a échafaudé une théorie. Il s'agirait de connaître le pourcentage de personnes qui n'ont pas encore été taxées sur la période fiscale 2023, sachant cependant que les déclarations commencent seulement maintenant à être traitées. Cela peut aussi être en lien avec la structure des contribuables. Alors que le 80 % constitue « la masse », dont la taxation se fait rapidement, certains contribuables ont des arriérés et sont taxés sur 2, 3 voire 4 exercices en un fois.

M. Jean de Wolff relève qu'il n'a pas été constaté que l'administration fiscale travaillait plus vite ou moins vite en comparaison avec les années antérieures. En revanche, il n'est pas possible d'avoir accès aux informations sur des éventuelles déviations plus importantes dans certaines catégories d'impôt. « A ce stade, il n'y a donc pas d'indice que le problème se trouve à ce niveau-là. D'autres indices ont été discutés, mais doivent rester confidentiels, sur d'autres phénomènes au niveau de la commune qui pourraient expliquer ceci, mais il est encore trop tôt, nous n'avons que 6 ans de recul, pour conclure. Cela aurait effectivement à voir avec la structure des contribuables. Je ne peux pas vous en dire plus à ce stade. Ce n'est pas que je ne veux pas, c'est que je ne sais pas. Affaire à suivre».

Le PRESIDENT poursuit la lecture.

## 230 – Amortissements et réserve non ventilés

Compte 230.4809. 9282.200 Fond de réserve pour la création de logement

M. Régis Bovy souhaite connaître la raison de la suppression du fond de réserve pour la création de logements, alors que cette thématique fait partie du programme de législature de la Municipale actuelle, comme cela est mentionné en page 2 du dernier Prangins Info, dont une copie a été distribuée ce soir. M. Régis Bovy lit le passage en question : « *Bien-vivre ensemble – Prangins partage : s'assurer que nos jeunes et nos aînés puissent rester dans la commune et favoriser la mixité sociale en développant des logements d'utilité publique au nord du village par l'octroi d'un droit de superficie* »,

M. Jean de Wolff fait remarquer que ce fond de réserve se trouve au passif du bilan. Nos fonds de réserve ne sont pas compensés par des actifs liquides et libres à l'actif du bilan. Ces fonds au passif sont un engagement de dépenser dans un horizon connu de l'argent pour des projets connus et définis. Il n'existe pas à ce jour un projet immobilier quel qu'il soit.

Il s'agit donc de réserves comptables et le fait de « les vider » aujourd'hui obéit à deux logiques. La première est de donner une vision claire du bilan de la commune. Il y a actuellement pour environ CHF 2 millions d'engagement de dépenses au budget qui ne correspondent à aucun projet. La deuxième, le nouveau plan comptable MCH2, ne permettra plus de maintenir des fonds de réserve sans un

règlement qui en définit l'utilité. Donc si ces fonds ne sont pas liquidés cette année, ils devront l'être l'année prochaine.

Le PRESIDENT demande à M. Régis Bovy s'il maintient sous forme de vœu, les comptes ne pouvant être amendés, son souhait que ce fond de réserve soit maintenu.

M. Peter Dorenbos réplique qu'il est possible dans certains cas d'amender les comptes, cela a été fait par le passé. Il croit cependant comprendre que le message de M. Régis Bovy est essentiellement politique. Il propose donc de maintenir l'amendement, ce qui forcera la Municipalité « de facto » à revoir ses priorités, le Conseil ayant émis un message clair dans ce sens. Il s'agira également de créer un règlement qui permettra le maintien de ce fond, dans le cadre du MCH2.

M. Jean de Wolff réplique que d'une part, courriel du Canton à l'appui, ces comptes ne peuvent pas être amendés. D'autre part, on ne peut pas « fabriquer » un règlement basé sur « du vent ». Maintenir cette réserve c'est « travestir les comptes » car comme il ne cesse de le répéter, cette réserve au passif n'est pas compensée par de l'argent disponible à l'actif. Il encourage le Conseil à ne pas suivre cette idée « romantique », car elle n'est malheureusement pas réalisable.

M. Alain-Valéry Poitry « ne comprend pas ». Selon ces souvenirs en comptabilité, il n'est pas nécessaire d'avoir un actif au bilan pour créer un fond de réserve. On passe le bénéfice en pertes et profits et on crée ce fond de réserve.

Mme Dominique Ella Christin, Syndique, souhaite réagir à la remarque de M Régis Bovy. Elle souligne que d'une part il s'agit d'octroyer un droit de superficie et non un montant financier pour un projet de logements d'utilité public et que d'autre part, la situation actuelle est un bilan à mi-législature. Il reste encore deux ans avant la fin de celle-ci.

M. Jean de Wolff relève que M. Alain-Valéry a tout à fait raison sur l'opération comptable. Il précise que la commune a un seul vrai fond de réserve, le fond Schäppi, qui est au passif du bilan compensé par un compte bancaire à l'actif du bilan. Nous n'avons rien de tel pour l'ensemble des autres fonds de réserves. Les autres comptes de réserve sont couverts à l'actif par des actifs immobilisés (Maison de commune, Maison Fischer etc.). Autrement dit, nous n'avons pas de réserve liquide pour faire face à de telles dépenses. Qu'on dissolve ce fond ou pas, cela ne change strictement rien à notre capacité d'autofinancement. Les futures normes comptables du plan MCH2 stipulent que l'on peut avoir un fond de réserve pour autant qu'il existe un règlement, généralement pour des taxes pas pour des investissements, ou un préavis pour un projet qui sera réalisé à coup sûr. Si le fonds est maintenu, il devra de toute manière être dissous l'année prochaine s'il n'y a pas un préavis validé avec un projet immobilier correspondant. L'erreur que les différentes municipalités, l'une après l'autre, ont faite c'était de laisser ces fonds de réserve au passif du bilan « dormir » donnant l'impression qu'il y avait des réserves alors que cela n'était pas le cas.

M. Jean de Wolff ajoute que dans certains pays qui nous entourent et qui ont des normes comptables un peu plus strictes que les nôtres « ce genre de choses n'est pas possible ». La Suisse est un pays très tolérant en matière de constitution et de dissolution de fonds de réserve. La commune en fait les frais au vu du « yoyo » des impôts des personnes morales qui est le résultat de la constitution de provisions puis de leur dissolution sans contrôle du réviseur. Personnellement, M. Jean de Wolff souhaite donner des comptes « qui veulent dire quelque chose. Honnêtement, pour moi ces fonds de réserve travestissent la réalité ».

M. Régis Bovy a bien pris note des explications. Il émet le vœu que d'ici la fin de la législature un projet de création de logements d'utilité public verra le jour.

Le PRESIDENT poursuit la lecture.

La lecture est terminée sans demande de parole.

Le PRESIDENT donne la parole à M. Sébastien Rumley avant de passer au vote de l'amendement de la COGEST au point 4 des conclusions du préavis municipal No. 59/2024. En acceptant cet amendement, le Conseil déclare que le préavis No. 55/2020 n'est pas clôturé et invite la Municipalité à venir avec un préavis complémentaire pour expliquer les raisons du dépassement.

Au vote, l'amendement de la COGEST est approuvé par 31 oui, 5 non et 5 abstentions

M. Sébastien Rumley lit les conclusions du préavis municipal No. 59/2024

Au vote, le Conseil décide à l'unanimité

1. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion financière pour l'année 2023 ;
2. d'accepter les comptes de la bourse communale de Prangins pour l'exercice 2023, tels que présentés ;
3. de clôturer au 31.12.2023 le compte 9282.902 « Fond de réserve pour pers. Communal, util. Subordonnés à approbation CC » et de générer ainsi un revenu extraordinaire aux comptes 2023 de la commune ;
4. de clôturer au 31.12.2023 les préavis 29/2008 – 46/2020 – 49/2020 – 21/2022 – 61/2020 – 44/2023 – 68/2021 – 14/2022 – 17/2022 – 35/2019 – ~~55/2020~~ – 12/2022 – 28/2022 et 33/2022, **tel qu'amendés.**

M. Jean de Wolff remercie les deux commissions pour l'excellence de leur travail qui assure que les deniers de la commune ont bien été dépensés. La Municipalité est très heureuse de la confiance accordée, en témoigne ce vote unanime.

**16/ Interpellation de Madame la Conseillère Caroline Serafini – « Pour une réflexion autour de la restauration scolaire : pouvons-nous aller vers plus de durabilité ? »**

Avec l'appui d'un nombre suffisant de conseillers, Mme Caroline Serafini est invitée à résumer brièvement le contexte de son interpellation.

Mme Caroline Serafini explique qu'il existe à présent, un profil additionnel au label Fourchette verte : le label Ama terra qui promeut, en plus d'une alimentation équilibrée, une alimentation durable. Ce label se soucie non seulement de la santé de nos enfants, mais également de celle de notre environnement : produits de saison et locaux sont privilégiés, réduction des déchets alimentaires grâce à une bonne planification, entre autres. Profitant de la construction de notre nouvel UAPE et de sa cantine, le moment est peut-être venu de se poser la question d'une cuisine non seulement plus saine mais aussi plus durable.

La Municipalité répondra lors de la prochaine séance.

**17/ Propositions individuelles et divers**

Mme Marie-Josée Rigby demande la parole pour donner quelques informations concernant la Fondation de la petite enfance de Prangins. Annexe 3

M. Marc Pittet a encore quelques précisions à donner par rapport aux interventions qu'avaient faites MM. Vanni Vogel et André Fischer en ce qui concerne les restrictions d'eau et aux informations données par Mme Alice Durgnat-Levi dans ces communications.

M. Marc Pittet a pu obtenir un rendez-vous téléphonique avec le responsable des réseaux d'eau, distribution et entretien, dont s'occupent les SI de Nyon. M. Marc Pittet explique que des restrictions sont appliquées lorsque certaines limites sont dépassées. Trois facteurs entrent en ligne de compte :

- un niveau trop bas ou alarmant dans les nappes phréatiques qui limite le travail des pompes
- les concessions, qui attribuent un certain volume en m<sup>3</sup>, différent d'une commune à l'autre
- les pompes qui prélèvent l'eau dans le lac montrent des signes de vétusté.

La bonne nouvelle est que ces pompes devraient être changées d'ici l'année prochaine. D'autre part, les concessions données aux communes vont certainement augmenter, dont certainement celle de la commune de Nyon.

M. André Fischer aimerait adresser ses remerciements à M. François Annen, responsable de la déchetterie et à ses collègues. Il fait remarquer que ce dernier et les employés sont bien organisés, veillent à aider les usagers moins alertes ou au prise avec des déchets volumineux. Pendant les périodes creuses, ils trient et démontent les déchets de compositions différentes (bois et métal).

M. André Fischer poursuit. Des amis l'ont interpellé à la suite de la parution d'un article dans le journal de la Côte du 21 juin évoquant la vétusté de notre STEP. M. André Fischer précise qu'il n'a pas vu l'article. Pour mémoire, il rappelle que la STEP a été régulièrement entretenue et améliorée dans son fonctionnement depuis sa construction en 1972 et une transformation en 1997. Pour mieux connaître la réalité, il recommande au journaliste de consulter le fascicule «Bilan 2021 de l'épuration vaudoise ». On constate que « notre vieille STEP » a des paramètres d'épuration qui sont bons, comparables à d'autres stations du même âge.

Lors de la dernière séance, M. Peter Dorenbos avait adressé une question au Municipal du service Bâtiments concernant la mise en place de la nouvelle signalétique des bureaux de l'administration communale. M. Peter Dorenbos demandait quelle était la nécessité de changer cette signalétique, alors que les comptes sont déficitaires.

M. Igor Diakoff, Municipal, répond qu'il ne lui appartient pas de se positionner en ce qui concerne la nécessité, cette instruction ayant été donnée au service Bâtiments. Il peut cependant communiquer le montant des travaux qui s'est élevé à CHF 1'700.-

M. Peter Dorenbos maintient la question sur la nécessité et souhaite que la Municipalité revienne avec une explication lors de la prochaine séance.

M. Régis Bovy souhaite soumettre une réflexion en rapport avec la procédure qui oppose la Municipalité au Café Restaurant des Abériaux, qui dure depuis plus d'une année. Il se dit « fasciné » par cette obstination à faire perdurer cette procédure basée sur le seul motif de la résiliation du bail qui semble « perdue d'avance ». Il se pose la question de savoir ce qui provoque cette obstination à poursuivre cette procédure alors que la Municipalité a été déboutée par la Préfecture et que des négociations ont été rejetées. Il espère avoir des réponses, notamment sur les coûts engendrés, lorsque l'affaire sera close

#### **18/ Contre appel et distribution des jetons de présence.**

La présence est de 42 conseillères et conseillers. La séance est levée à 20H50.

La prochaine séance du Conseil communal de Prangins est fixée au  
**Mercredi 4 septembre 2024 à 20H00**

### CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

Le Président  
Yvan Bucciol

La Secrétaire  
Dominique Rogers

Annexes mentionnées

## **Annexes au procès-verbal de la séance du Conseil communal du 21 juin 2024**

1. Résultats des votations fédérales du 9 juin 2024
2. Communications de la Municipalité
3. Communications de Mme la conseillère Marie-Josée Rigby - Fourmilière



**Votation fédérale du 9 juin 2024**  
**Procès-verbal communal**  
**Statut complet : Prangins**

Formule 1

09.06.2024  
12:51

Page 1 de 2

Commune : Prangins

Electeurs inscrits : 2'422

Cartes de vote reçues : 1'236

**N° : 01 Objet : Initiative d'allègement des primes**

Taux de participation : 51.03 %

BULLETTINS	Rentrés	1'236
	Blancs	18
	Nuls	0
	Valables	1'218

Suffrages		
Oui	602	49.43 %
Non	616	50.57 %

**Statut : refusé****N° : 02 Objet : Initiative pour un frein aux coûts**

Taux de participation : 51.03 %

BULLETTINS	Rentrés	1'236
	Blancs	29
	Nuls	0
	Valables	1'207

Suffrages		
Oui	320	26.51 %
Non	887	73.49 %

**Statut : refusé****N° : 03 Objet : Initiative «Pour la liberté et l'intégrité physique»**

Taux de participation : 51.03 %

BULLETTINS	Rentrés	1'236
	Blancs	22
	Nuls	0
	Valables	1'214

Suffrages		
Oui	257	21.17 %
Non	957	78.83 %

**Statut : refusé**

**Votation fédérale du 9 juin 2024**  
**Procès-verbal communal**  
**Statut complet : Prangins**

Formule 1

09.06.2024  
12:51

Page 2 de 2

**N° : 04 Objet : Modification de la loi sur l'énergie et de la loi sur l'approvisionnement en électricité**

Taux de participation : 51.03 %

BULLETTINS	Rentrés	1'236
	Blancs	24
	Nuls	1
	Valables	1'211

Suffrages		
Oui	942	77.79 %
Non	269	22.21 %

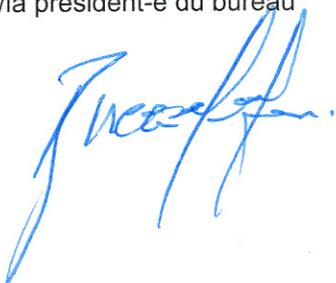
**Statut : accepté**

**Observations :**

Cette pièce tient lieu d'extrait de procès-verbal. Il doit être affiché au pilier public et transmis au préfet selon les instructions.

Attesté conforme au procès-verbal

Le/la président-e du bureau



Le/la secrétaire



# COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Conseil communal du 21 juin 2024

## Service Administration générale

- La répartition des directions de la Municipalité a été revue
- Démission de M. Diakoff - Conseil de Fondation de la Fourmilière
- Les 2 préavis/projets portés par le service Bâtiments dont le dépôt a été annoncé pour le 7 juin ont été reportés
- Nouvel Accueil guichet et permanence téléphonique au service Bâtiments: lundi au jeudi de 8h00-12h00
- Prangins Info présente l'avancement des projets que la Municipalité a planifié de mettre en œuvre durant les 5 années de législature
- Règlement Conseil communal : envoyé au Canton pour approbation

## Service Urbanisme

- Préavis No. 38/2023, Requalification Route du Lac (RC1): le service Urbanisme a complété sa mission (demandes subventions, etc.).  
Projet transféré au Service Travaux publics, déchets, Voirie & EV



**Mme Dominique-Ella CHRISTIN, Syndique** - Parti: Entente Pranginoise

**Direction : ADMINISTRATION GENERALE, URBANISME**

Service Administration générale

Service Urbanisme

• **Service Administration générale**

- Gestion des séances de Municipalité, du secrétariat et suivi des décisions
- Relations Municipalité/Conseil communal, assistance votations/élections, registre civique
- Services de l'administration communale : organisation et coordination de l'administration communale, communications aux collaborateurs et activités transversales (gestion documentaire, y compris les archives, etc.)
- Coordination de la communication propre à l'ensemble des services
- Economie : économie de proximité et politique touristique
- Terrains : achat, suivi financier des droits de superficie et baux à ferme

• **Service Urbanisme**

- Aménagement du territoire : planification et coordination de l'urbanisation, de la mobilité, de l'environnement et du paysage
- Elaboration de la stratégie en matière de mobilité, planification des modes de déplacements, de leurs infrastructures et du stationnement
- Conception des projets d'espaces publics (mobilité, places, aménagements paysagers); choix du mobilier urbain
- Préservation et valorisation du patrimoine bâti et paysager
- Gestion de la police des constructions, abattage d'arbres

**Représentation au sein d'une Assemblée générale (AG) :**

AG de l'Association des Communes Vaudoises (AdCV)

*Remplaçant : M. Jean de WOLFF*



**Mme Alice DURGNAT-LÉVI** - Parti : Alternative Pranginoise

**Direction : ENVIRONNEMENT, AFFAIRES SOCIALES, ENFANCE & JEUNESSE**

*Service Environnement*

*Service Affaires sociales, enfance & jeunesse*

• **Service Environnement**

- Energies et coordination de la politique climatique
- Ressources et patrimoine naturels: forêts publiques, cours d'eau, corridors biologiques
- Sensibilisation de la population: biodiversité, mobilité sobre en carbone
- Vélos et véhicules partagés
- Environnement urbain et rural: eau potable, station d'épuration (STEP)
- Port des Abériaux : administration et gestion, entretien et sécurité, soutien aux usagers

• **Service Affaires sociales, enfance & jeunesse**

- Aînés
- Aide au logement
- Aides et subventions
- Relations paroisse
- Intégration
- Relations et coordination avec l'école et les partenaires scolaires
- Relations Réseau d'Accueil des Toblerones (RAT) : accueil petite enfance et parascolaire (1P-4P)
- Accueil parascolaire communal (5P-8P)
- Accueil, encadrement (centre d'animation)
- Mise en place d'activités pour la jeunesse

**Représentation à la haute direction de personnes morales :**

- Conseil d'Administration - Société Electrique Intercommunale de la Côte (SEIC) - 20 séances/année
- Conseil de Fondation de la petite enfance de Prangins (Fourmilière) (Présidence) - 20 séances/année

**Représentation au sein d'un Conseil intercommunal (CI) ou d'une Assemblée générale (AG):**

- CI du Réseau d'Accueil des Toblerones (RAT),
- CI de l'Association Régionale de l'Action Sociale (ARAS),
- AG de la Société Anonyme de Pompage et Adduction d'Eau Région Nyonnaise (SAPAN),
- AG de la Coopérative des Plantaz,
- AG de la Coopérative Cité-Derrière,

**Autres :**

- Conseil d'Etablissement de Nyon et Prangins (Vice-Présidence) – 6 séances/année
- Comité de direction - Entente intercommunale pour l'exploitation d'une déchetterie intercommunale – 2 séances/année
- Clinique dentaire

**Remplaçant : M. Jean-Marc BETTEMS**



**M. Igor DIAKOFF** - Parti : Alliance Libérale de Prangins

**Direction : BÂTIMENTS, SECURITE, CULTURE & SOCIETES LOCALES**

*Service Bâtiments*

*Service Culture & sociétés locales*

• **Service Bâtiments**

- Conception et réalisations des nouvelles constructions de bâtiments communaux
- Rénovations et transformations des bâtiments communaux
- Conciergerie, maintenance et entretien des bâtiments communaux
- Fonctionnement des installations des bâtiments communaux et optimisation de leur consommation d'énergie
- Locations et mise à disposition de salles des bâtiments communaux
- ⇨ Gestion des baux à loyer

• **Service Culture & sociétés locales**

- Organisation de manifestations culturelles
- Soutien à la création artistique
- Relations avec les sociétés locales

**Représentation à la haute direction de personnes morales :**

- Comité de direction de Police de la Région de Nyon (PNR) – 20 séances/année
- Conseil de fondation de la petite enfance de Prangins (La Fourmilière) – 10 séances/année
- Conseil d'Administration de la Coopérative Cité Derrière – 1 séance/année

**Représentation au sein d'une Assemblée générale (AG):**

- AG du Service de Défense Incendie et de Secours (SDIS)
- AG de l'Organisation Régionale de Protection Civile (ORPC)

*Remplacante : Mme Alice DURGNAT-LÉVI*



**M. Jean de WOLFF** - Parti : Entente Pranginoise

**Direction : FINANCE, INFORMATIQUE, RESSOURCES HUMAINES, CONTRÔLE DES HABITANTS**

*Service Finances*

*Service Ressources humaines*

*Service Contrôle des habitants*

- **Service Finances**
  - Politique financière
  - Comptabilité générale
- **Service Ressources humaines**
  - Recrutement
  - Assurances sociales
  - Politique du personnel (politique salariale, santé et sécurité au travail, etc.)
- **Service Contrôle des habitants**
  - Tenue du registre des habitants et mise à jour des données
  - Prestations à la population en lien avec le registre des habitants
  - Communication d'informations aux différentes administrations
- **Office Informatique**
  - Infrastructures informatiques et téléphoniques
  - Imprimantes, photocopieuses
- **Office naturalisations**

**Représentation à la haute direction de personnes morales :**

- CA des Transports Publics de la Région Nyonnaise (TPN) (10 séances/année)

**Représentation au sein d'une Assemblée générale (AG):**

- AG de la Caisse Intercommunale de Pension (CIP)

*Remplaçante : Mme Dominique-Ella CHRISTIN*



**M. Jean-Marc BETTEMS** - Parti : Alliance Libérale de Prangins

**Direction : TRAVAUX PUBLICS, DECHETS, VOIRIE & ESPACES VERTS**

*Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts*

- **Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts**
  - Réalisations des aménagements des projets d'espaces publics et de mobilité (routes, pistes cyclables, aménagements piétons, giratoires, ponts, parkings)
  - Développement, entretien et exploitation du réseau de canalisations eaux claires et eaux usées (EC/EU)
  - Eclairage public
  - Gestion, valorisation, traitement des déchets
  - Développement, entretien et gestion des infrastructures : déchetterie et éco-points
  - Sensibilisation de la population sur la thématique des déchets
  - Entretien routes, éclairage public, mobilier urbain
  - Gestion des macarons de stationnement, de la signalisation routière et du marquage au sol
  - Gestion espaces verts, terrains de sport, places de jeux, cimetière, plage
  - Renfort aux services de sécurité (PNR, SDIS) en cas d'urgence

**Représentation au sein d'une entente intercommunale :**

Comité de direction de l'entente intercommunale pour l'exploitation d'une déchetterie intercommunale – 2 séances/année

**Représentation au sein d'une Assemblée générale (AG):**

AG de la Société Electrique Intercommunale de la Côte (SEIC),  
AG de la Société Anonyme pour le traitement des déchets de la Côte (SADEC)  
AG de la Caisse Intercommunale de Pension (CIP)

*Remplaçant : M. Igor DIAKOFF*

## **Service Environnement**

- Présentation sur l'eau, le cadre conventionnel, les restrictions versus sensibilisation, l'évolution de la consommation des pranginois

## **Service Affaires sociales, enfance & jeunesse**

- Conseil d'établissement du 12 juin: présentation sur la préoccupation partagée
- Réorganisation du service affaires sociales
- Installation des panneaux interactifs dans les écoles cet été

## Présentation sur l'eau

**Cadre conventionnel: Convention de 1997 avec une concession pour l'alimentation en eau de boisson de la Commune de Prangins revue en 2018 (valable jusqu'au 31.12.2046)**

Cession du réseau d'eau à la Commune de Nyon, celle-ci supportant les charges et ayant droit aux revenus de l'exploitation de ce réseau. Nyon met à disposition le volume d'eau nécessaire à l'alimentation de Prangins.

La zone de distribution s'étend aux communes de Arnex, Borex, Céligny, Crans-près-Céligny, Nyon, Prangins, Signy, ainsi que sur la zone industrielle de Duillier.

Art. 1, pt. 2 : « L'exécution des tâches relevant de la réglementation sur la distribution de l'eau est du ressort de la Municipalité du concessionnaire. Celle-ci délègue tout ou partie de ses pouvoirs à une entité compétente de la Commune concessionnaire (ci-après : le Gestionnaire du réseau). »

Art. 17, pt. 4 : « Les cas échéant, le concessionnaire s'engage à répartir équitablement et dans la mesure du possible les restrictions de distribution d'eau sur l'ensemble de sa zone de distribution ».

## Présentation sur l'eau

Sensibilisation versus restrictions : campagne de la Sapan lancée le 12 Juin 2024 (tout-ménage, vidéos, site internet):

[SAPAN | Distribution d'eau, eau potable](#)



**L'EAU EST UNE RESSOURCE LIMITÉE, VULNÉRABLE ET PRÉCIEUSE**

## Présentation sur l'eau - Restrictions estivales, suite

La décision est technique, et non politique. Elle est basée sur des critères précis. Les SI monitoringent la situation hydrique (apport en eau et niveau de vigilance requis) de façon hebdomadaire, voir hydriscore : [www.sinyon.ch/hydriscore](http://www.sinyon.ch/hydriscore)  
Si le niveau de cet indicateur devait passer en valeur 3 (alerte), la Commune en serait avisée; en 4 les restrictions sont activées – pas interdictions).



**Consommation quotidienne d'eau potable à date par habitant**

**323 litres**

## Présentation sur l'eau

### Evolution de la consommation des pranginois

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Consommation eau m3/an	287 348	309 410	312 325	299 722	315 854	317 301	346 271	309 844

## Service Bâtiments

- Crèche: toit posé, fenêtres en cours, hors d'eau



## **Service Bâtiments (suite)**

- Achat d'un vélo cargo électrique partagé entre les Services Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts



- Local AJP: restitution de la clé et reprise du local par les jeunes

## **Service Bâtiments (suite)**

- Bail à loyer - Café-Restaurant des Abériaux:

En vue de négociations éventuelles lors de l'audience au Tribunal des baux du 29 mai dernier et soucieuse de défendre les intérêts de la Commune, la Municipalité avait décidé d'un cadre de proposition précis fondé sur l'établissement d'un nouveau contrat de bail à loyer avec la société Pareja Sàrl. Fidèle à ce cadre, la Municipalité a décidé de ne pas ratifier la proposition transactionnelle qui lui a été soumise suite aux négociations ayant eu lieu au Tribunal des baux le 29 mai dernier.

La Municipalité respectera la confidentialité de mise autour des éléments contenus au sein de cette proposition transactionnelle.

## Service Ressources humaines

- Démarrage en août de 2 apprentis, une apprentie employée de commerce et un apprenti au service Travaux public, déchets, voirie & espaces verts
- Démarrage en juin de 1 collaboratrice en CDD au Service Environnement suite au congé maternité de la responsable de service

## Service Finances

- Le Grand Conseil a adopté le 4 juin 2024 le contre-projet à l'initiative SOS Communes. Ce contre-projet prévoit la mise en place de la nouvelle péréquation intercommunale (NPIV). Dernier obstacle - retrait l'initiative SOS Communes par le comité
- La commune commence dès à présent à préparer le passage au nouveau plan comptable MCH2 – Budget 2026 sera MCH2

## Service Finances

- Les entrées d'impôts à fin mai 2024 sont les suivantes:
  - Personnes physiques:
    - 2024 → 14.6M soit 66.7% d'atteinte du budget de 21.9M
    - 2023 → 15.8M soit 74.9% de 21.1M atteint
    - → prévision fin 2024 si %2024 = %2023 => 19.5M
  - Personnes morales:
    - 2024 → 3.3M soit 143.5% d'atteinte du budget de 2.3M
    - 2023 → 0.7M soit 70% de 1 M atteint
    - → prévision fin 2024 si %2024 = %2023 => 4.7M
- prévision fin 2024 Globale => 24.2M soit 100% du budget

## **Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts**

- Bilan de l'orage du 9 juin 2024 20h00: 41mm dont 32,7 en 20 minutes. Le temps de retour  $T_{rde}$  20 minutes sur 20 ans est de 24.9mm (proche du  $T_r$  à 50 ans). Inondation des sous-sols dans les logements à Sous-le-Bois, Chenalette, Jaquines. Ejection du couvercle proche de la sortie lac Abériaux
- Rénovation de l'éclairage au Curson – Nouveautés techniques: paramétrage par la SEIC sur demande du Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts
- Estimation des méthanisables parasites dans les ordures ménagères: 28% pour Prangins ce qui est un résultat encourageant

## Annexe 3

Voici quelques informations concernant la Fondation de la petite enfance de Prangins.

- Les comptes font ressortir un bénéfice de plus de CHF 95'000.-. Le Codir du RAT a validé l'attribution de CHF 90'000.-à mettre sur notre compte de réserve pour la nouvelle structure, la crèche et l'extension de la Fourmilière.
- Le Conseil de Fondation a fait un travail institutionnel qui a abouti à un nouveau règlement interne comprenant quatre annexes dont une analyse des risques. Le Rat, lors de sa dernière visite dans notre structure, a exprimé un vif intérêt pour cette analyse et a félicité la Fourmilière pour sa gestion globale et pour le travail institutionnel effectué par le Conseil de fondation.
- Le Conseil de fondation a révisé les statuts et le règlement d'organisation, ceux-ci ont été adoptés à la séance du 15 mai. Les statuts ont été soumis à l'Autorité de surveillance, nous sommes en attente de leur validation. Le travail de révision a surtout eu pour sujet d'une part, l'Article 11 Fonctionnement qui concerne les présences, l'assiduité aux séances des membres et d'autre part, l'article 14 qui concerne les modalités de révocation d'un membre du conseil de fondation.
- Comme précisé dans le préavis No 37 de 2019 « Demande de crédit de CHF 185'000 TTC pour l'organisation d'un concours d'architecture en vue de la construction d'une crèche à Prangins », la crèche sera rattachée au réseau du RAT et intégrée à la structure existante de la Fondation de la petite enfance de Prangins. Le nom « Les Coccinelles » a été adopté pour la nouvelle crèche. Le 12 juin, nous avons eu notre première séance de budget concernant « Les Coccinelles » et l'extension de « la Fourmilière » qui se trouvera à l'étage au-dessus de la crèche. Les inscriptions à la Fourmilière augmentent, son extension est donc particulièrement bienvenue. En effet, concernant les après-midis, les inscriptions pour la rentrée d'août se montent à 74 voire 78 enfants selon les jours. Pour l'année écoulée, il y avait 30, 50 maximum 60 enfants selon les jours. Il y a deux ans, il n'y en avait qu'une trentaine par jour. Aujourd'hui, notre autorisation d'exploiter est de 84 places, sachant que la demande explose, et que les m2 nous le permettent, nous allons adapter à 92 places en attendant l'ouverture en août 2025 de l'extension de l'Uape, la Fourmilière. La crèche, elle, ouvre en mai 2025.

Marie-Josée Rigby